

BIENVENUE DANS LE PORTAIL DE CONNEXION
DES ALLOCATIONS FAMILIALES

MON COMPTE

caf.fr | ori pa | ALLOCATIONS FAMILIALES

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale ?

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

carte d'assurance maladie
vitale
1 09 11 09 000 000 00
XXXXX
XXXXXX

Impots .gouv.fr
impots.gouv.fr

ameli.fr

L'Identité Numérique

mobile connect et moi

msa santé famille retraite service
msa.fr

Alicem
interieur.gouv.fr
VERSION DE TEST

En cas de perte du mot de passe, cliquez ici

MES ALERTES

Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite. >

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement

le 05/01/2021

86 €

Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : 43€



Télécharger ma dernière attestation



Télécharger mon relevé de compte de novembre

MES DÉMARCHES



Suivre mes démarches



Déclarer un changement



Simuler ou demander une prestation

MON PROFIL

Je suis célibataire.

Je suis depuis le

Mon adresse:

Mon adresse courriel :

Mon téléphone :

Consulter ou modifier



Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf



Mois par mois, les dates à retenir.

Mon agenda

Si l'alerte n'est plus visible, passer par les rubriques :
> Mes ressources
> Déclarer mes ressources trimestrielles »

Conditions d'accès

Engagement

Saisie

Fin

Attention !

Tous les écrans à compléter sont nécessaires au calcul de votre Prime d'activité.

Votre dossier sera traité à réception des pièces justificatives demandées.

Avant de démarrer

Préparez les éléments indispensables pour réussir votre démarche selon le changement à déclarer:

- ▶ Pièces d'identité des personnes arrivant à votre foyer,
- ▶ Relevé d'identité bancaire,
- ▶ Bulletin de salaire avec coordonnées de l'employeur,
- ▶ Déclarations de vos revenus ou Avis d'imposition des 2 dernières années,
- ▶ Attestation de Premier examen médical prénatal (facultatif)

En fin de demande

Un récapitulatif vous indique les informations déclarées et les pièces justificatives à fournir.

A cette étape, vous pouvez joindre ces pièces sous format dématérialisé.

Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées.

Quitter

Continuer

Préparer **uniquement**
les **éléments utiles**
à la déclaration

Ex : bulletins de salaires,
indemnités chômage,
maladie, etc

MON PROFIL

Pour valider l'ensemble des éléments de votre dossier, cliquer sur « Confirmer mon profil » sans sélectionner de rubrique.
Pour modifier votre profil, sélectionner la ou les rubriques puis cliquer sur « Modifier ».

SITUATION FAMILIALE

MME

née le
mariée depuis le .

Avec MR .
né le

SITUATION PROFESSIONNELLE OU AUTRE SITUATION

MME

Activité Salariée ?
Depuis le

MR

Activité Non Salariée ?
Depuis le

ENFANT(S) ET AUTRE(S) PERSONNE(S)

DÉCLARER UNE GROSSESSE

ADRESSE

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire(s) du compte :

Mme
IBAN
BIC :

DÉCLARER UNE NAISSANCE

ADRESSE COURRIEL ET TÉLÉPHONE(S)

Courriel :
Téléphone 1 :
Téléphone 2 :

Modifier

Confirmer mon profil

Avant la déclaration, vous devez :

- **confirmer le profil**
- ou
- **signaler un changement**, en cochant la case de la rubrique concernée par ce changement (la situation familiale dans cet exemple).

Conditions d'accès

Engagement

Saisie

Fin

Conditions d'utilisation du service en ligne et Protection des données personnelles

Vous souhaitez déclarer vos ressources trimestrielles pour la Prime d'activité et remplissez les conditions pour faire votre démarche en ligne.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sont nécessaires au traitement de votre dossier. Elles sont destinées aux membres et personnels habilités de la Caf, pour l'étude de vos droits.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mél, notamment pour vous contacter.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.

- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caisses primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Commencer

Déclaration trimestrielle ?

Allocataire

Montant des revenus de placement déclarés pour A-2 , retenu chaque mois du trimestre : 92 €

Ressources	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés ? <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

[Déclarer d'autres ressources](#)

- ✓ Déclarer les revenus le mois où ils ont été perçus sur le compte bancaire.
Ex : salaire de décembre perçu sur le compte bancaire le 6 janvier => l'indiquer en janvier dans la déclaration.
- ✓ C'est le net à payer avant prélèvement à la source et avant saisie ou retenue, qui est à renseigner, sans les centimes.
- ✓ D'autres natures de revenus sont disponibles en cliquant sur « déclarer d'autres ressources ».

Pour compléter tous les autres revenus que ceux non salariés (pension alimentaire, salaires etc), consultez notre tuto :

« Mes ressources trimestrielles Prime d'activité – je déclare mes ressources trimestrielles »

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chiffre d'affaires NET = le chiffre d'affaires BRUT moins l'abattement fiscal correspondant à la nature de l'activité :

- 71% pour la vente de marchandises
- 50% pour la prestation de services commerciale ou artisanale
- 34% pour les autres prestations de services.

Une calculatrice s'ouvre lorsque vous cliquez sur 

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas de 2 natures de chiffre d'affaires :

- vous renseignez le total des 2 chiffres d'affaires brut dans la case du même nom,
- vous appliquez l'abattement correspondant pour chacun des chiffres d'affaires et vous complétez la somme dans la case « chiffre d'affaires mensuel NET »

Une calculatrice s'ouvre lorsque vous cliquez sur 

Nous connaissons Allocataire sans activité, or vous déclarez des revenus d'activité professionnelle pour les mois de Décembre 2018, Janvier 2019, Février 2019

Ressources déclarées pour Allocataire

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires	250 €	300 €	210 €

Situations connues pour Allocataire


Situation	Début	Fin
Sans Activité	01/01/2016	en cours

Vous souhaitez :

1 Modifier la déclaration de ressources

2 Modifier une ou plusieurs situations

Date de début de modification de (à partir de cette date, il est possible de conserver ou de modifier des situations existantes) :

* Date de début : 
(Pour le 10 décembre 2013, tapez 10/12/2013)

3 Nous adresser un commentaire pour confirmer votre déclaration

Quitter

Continuer

Lorsque la nature des ressources déclarées ne correspond pas à la situation professionnelle connue, l'une des 3 options doit être choisie pour continuer la télé procédure.

Par exemple : vous déclarez des salaires alors que sur votre profil vous êtes sans activité.

L'une des 3 options doit être choisie pour continuer la télé procédure

Nous connaissons Allocataire sans activité, or vous déclarez des revenus d'activité professionnelle pour les mois de Décembre 2018, Janvier 2019, Février 2019

Ressources déclarées pour Allocataire

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires	250 €	300 €	210 €

Situations connues pour Allocataire


Situation	Début	Fin
Sans Activité	01/01/2016	en cours

Vous souhaitez :

1 Modifier la déclaration de ressources

Modifier une ou plusieurs situations

Date de début de modification de (à partir de cette date, il est possible de conserver ou de modifier des situations existantes) :

* Date de début : 
(Pour le 10 décembre 2013, tapez 10/12/2013)

Nous adresser un commentaire pour confirmer votre déclaration

Quitter

Continuer

L'une des 3 options doit être choisie pour continuer la télé procédure

1

Vous pouvez modifier la déclaration trimestrielle en revenant sur le tableau des ressources.

Nous connaissons Allocataire sans activité, or vous déclarez des revenus d'activité professionnelle pour les mois de Décembre 2018, Janvier 2019, Février 2019

Ressources déclarées pour Allocataire

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires	250 €	300 €	210 €

Situations connues pour Allocataire


Situation	Début	Fin
Sans Activité	01/01/2016	en cours

Vous souhaitez :

Modifier la déclaration de ressources

Modifier une ou plusieurs situations

Date de début de modification de (à partir de cette date, il est possible de conserver ou de modifier des situations existantes) :

* Date de début : 
(Pour le 10 décembre 2013, tapez 10/12/2013)

Nous adresser un commentaire pour confirmer votre déclaration

Quitter

Continuer

L'une des 3 options doit être choisie pour continuer la télé procédure

2

Vous pouvez déclarer une, ou plusieurs, nouvelle(s) situation(s) professionnelle(s), correspondant aux revenus déclarés.

2

Nous connaissons Allocataire sans activité, or vous déclarez des revenus d'activité professionnelle pour les mois de Décembre 2018, Janvier 2019, Février 2019

Ressources déclarées pour Allocataire

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires	250 €	300 €	210 €

Situations connues pour Allocataire

Situation	Début	Fin
Sans Activité	01/01/2016	en cours

Vous souhaitez :

1 Modifier la déclaration de ressources

2 Modifier une ou plusieurs situations

Date de début de modification de (à partir de cette date, il est possible de conserver ou de modifier des situations existantes) :

* Date de début :

(Pour le 10 décembre 2013, tapez 10/12/2013)

3 Nous adresser un commentaire pour confirmer votre déclaration

Quitter

Continuer

L'une des 3 options doit être choisie pour continuer la télé procédure

3

Les ressources que vous déclarez pour ALLOCATAIRE ne correspondent pas à la situation que nous connaissons pour les mois de Avril 2017, Mai 2017, Juin 2017.

Merci d'apporter les précisions nécessaires pour confirmer votre déclaration

Vous pouvez rédiger un commentaire pour expliquer la situation.
Ex : « j'ai travaillé en novembre, j'ai été payé en décembre »

Quitter

Continuer

Déclaration trimestrielle RSA

Allocataire

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Aujourd'hui, si vous avez cessé de percevoir un de ces revenus, cochez la case
Salaires	250 €	250 €	250 €	<input type="checkbox"/>

Quitter

Continuer

Lorsqu'un des revenus déclarés précédemment cesse, suivre la procédure ci-dessous

Déclaration trimestrielle RSA

Allocataire

né(e) le

Salaires :

Vous avez cessé votre activité le
07/11/20

Vous avez perçu un revenu de remplacement ? Oui
 Non

Indiquez la date de perception de ce revenu :

Pour le 10 décembre 2013, tapez 10/12/2013

Quitter

Continuer

Qu'est ce qu'un revenu de remplacement ?

- du chômage après une activité salariée,
- des revenus de formation après des indemnités de chômage,
- des indemnités journalières au titre de la maladie après une activité salariée
- etc...

Pour modifier votre saisie, cliquer sur les liens.
 Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur "Valider".
 Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires			
Revenus non salariés	1200 €	850 €	700 €
Nature de l'activité non salariée	Commerciale		
Indemnités de chômage			
Pensions alimentaires			
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prime forfaitaire d'activité réduite			
Prime transitoire de solidarité			
Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption			
Indemnités journalières maladie, accident de travail et maladie professionnelle			
Pensions, retraites et rentes			
Pension Invalidité			
Rente Accident du Travail ou Maladie Professionnelle			
Dédommagements de l'aidant familial			

Quitter

Continuer plus tard

Valider

Indemnités de chômage partiel	0 €	0 €	0 €
Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption	0 €	0 €	0 €
Indemnités journalières maladie, accident de travail et maladie professionnelle	0 €	0 €	0 €
Aides et secours financiers Réguliers	0 €	0 €	0 €
Autres ressources	0 €	0 €	0 €
Argent placé		0 €	
Local non loué	0 €	0 €	0 €
Terrain non loué	0 €	0 €	0 €
Prestations familiales versées par un organisme étranger	0 €	0 €	0 €

Quitter

Valider

Il est encore possible de modifier la saisie en cliquant sur les **phrases bleues**.

Déclaration de ressources trimestrielles

Votre déclaration est bien enregistrée.

Télécharger, enregistrer et imprimer votre déclaration.

Enregistrer ou imprimer le(s)
document(s) ci-dessous



Déclaration 14082017

Vous pouvez retrouver votre
déclaration dans l'Espace "Mon
compte", rubrique "Mes démarches
en ligne".

Vous allez recevoir un accusé de
réception de votre démarche en
ligne à votre adresse

Les pièces justificatives attendues

Aucune pièce justificative supplémentaire n'est nécessaire.
Votre demande va être étudiée par votre Caf.

Un accusé de réception est immédiatement envoyé
sur l'adresse mail connue dans le dossier